

Horaire Officiel:

une rencontre entre 10h00 et 10h30 le dimanche matin

2 rencontres 8h45 et 10 h30 (voir article 8)

3 rencontres 8h30, 9 h45 et 11h (voir article 8)

APPLICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS**Article 4 Qualification des joueurs et liste de brulage**

Les joueurs(ses) devront être qualifiés(es) et être en possession de leur licence pour leur première rencontre de championnat ou du feuillet de la demande de création

La liste des brûlés devra parvenir avant la première rencontre du championnat nombre de brûlés A par équipe = 5

Les joueurs figurant sur cette liste doivent être qualifiés à la date du dépôt de la liste

Article 5 Dispositions Générales**Masculins**

Equipe Réserve Seniors engagée en Championnat Départemental ou de District et finissant son championnat (attention aux trois pénalités ou forfait),

2 équipes de jeunes engagées en championnat National, Régional, Départemental ou de District et finissant son championnat (attention aux trois pénalités ou forfait) .

En cas d'absence d'équipe réserve masculine ou d'une équipe de jeunes masculins (U20 à U09) il y aura (-) 3 points au classement général et une pénalité financière à payer de 73,50 €uros (voir dispositions financières 2017 / 2018)

Féminines

Equipe Réserve Seniors engagée en Championnat Départemental ou de District et finissant son championnat (attention aux trois pénalités ou forfait), ou une équipe U17 engagée en championnat National, Régional, Départemental ou de District et finissant le championnat (attention aux trois pénalités ou forfait) .

1 équipe de jeunes engagée en championnat National, Régional, Départemental ou de District et finissant son championnat (attention aux trois pénalités ou forfait) .

En cas d'absence d'équipe réserve féminine ou d'équipe U17 ou d'une équipe de jeunes féminines (U17 à U09) il y aura (-) 3 points au classement général et une pénalité financière à payer de 73,50 €uros (voir dispositions financières 2017 / 2018)

Feuille d'engagement à renvoyer dûment complétée à :
COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME DE BASKET BALL

pour le 30 juin 2017 accompagnée des droits d'engagement
chèque à établir à l'ordre du Comité Départemental de Seine-Maritime de basket-ball

Date d'envoi :

Cachet et Signature

(1) barrer la mention inutile